

Annexe 6

Déboisement dans le secteur du suivi scientifique

Référence du dossier de dérogation (Faune) :

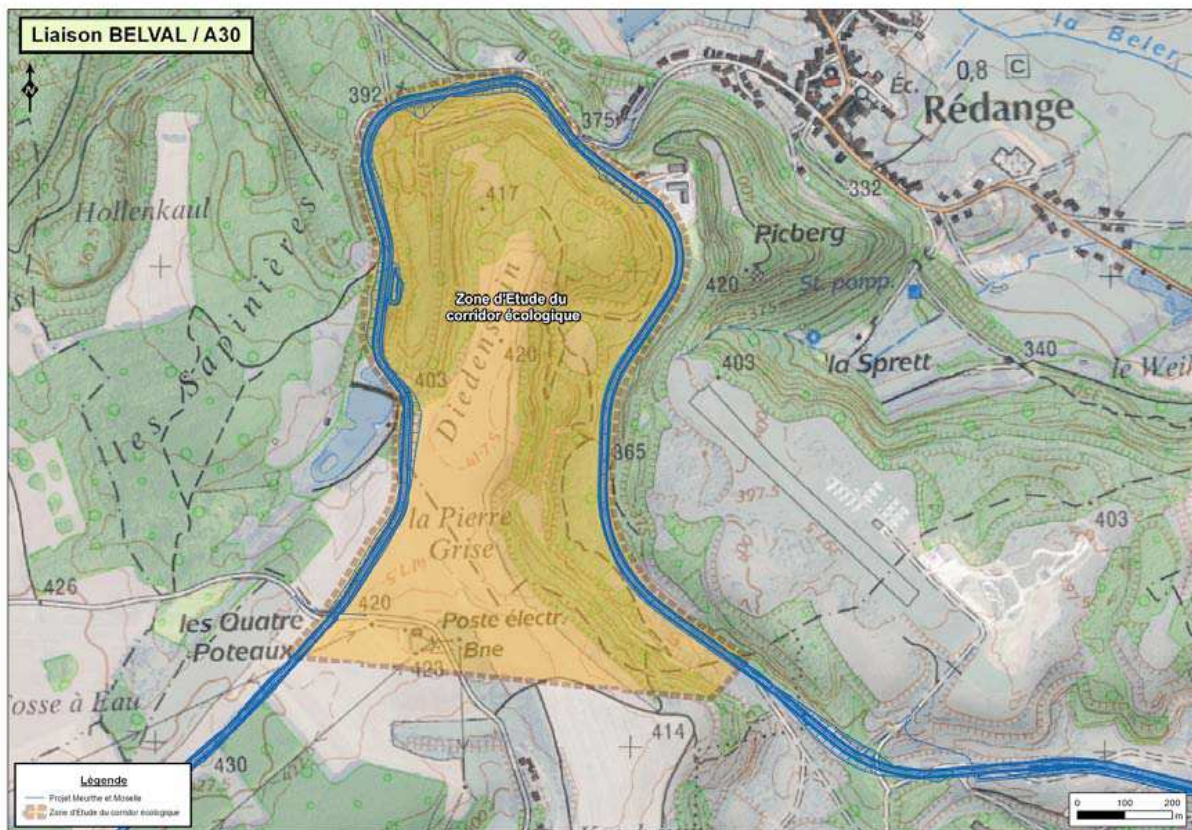
Page 332

« S'agissant de ce corridor écologique, **les dispositifs suivants vont être mis en œuvre dès 2012, avant l'engagement des travaux** :

- suivi des amphibiens et des reptiles franchissant la boucle de Rédange grâce aux bâches mises en place de part et d'autre de l'emprise de la voie nouvelle avant travaux,
- suivi spécifique des chiroptères par la CPEPESC sur ce même secteur,
- suivi spécifique du franchissement par la petite et la grande faune dans le secteur indiqué dans le plan ci-dessous et confié à un spécialiste. Ce suivi comprendra des observations de terrain et du piégeage photographique
- suivi spécifique « papillons » confié à un spécialiste sur le même secteur
- présentation du résultat de ces investigations début 2013 au CSRPN et au CNPN.

Au vu des résultats, décision sera prise par le département de Meurthe-et-Moselle, de réaliser les deux écoponts évoqués lors des études préalables par le CETE. »

Carte du secteur de suivi scientifique du franchissement par la petite faune :



Secteur ayant actuellement subi des déboisements à la date du 26/01/2013 (zone en rouge) :

